



CHAQUE VOIX COMPTE

LA VÔTRE AUSSI !

Inscrivez-vous pour voter aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et aux élections européennes du 25 mai 2014 :

- ▶ vous ne vous êtes jamais inscrits sur les listes électorales ;
- ▶ vous venez de déménager ;
- ▶ vous êtes un-e ressortissant-e de l'Union européenne.

Rendez-vous dans votre mairie avant le 31 décembre :

- ▶ avec une pièce d'identité – carte ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an ;
- ▶ un certificat de nationalité ;
- ▶ un justificatif de domicile à votre nom de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition, bulletin de salaire, etc.).

